

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

**Direction
Juridique
Statutaire &
Réglementaire**

**Service Vie
Institutionnelle**

N° 53 / 2017

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

VU l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration 28 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1:

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie RAISIN, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique à l'effet de signer au nom du Président de l'Université les documents suivants :

- Convocation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique (CFVU),
- Actes relatifs à la préparation et au suivi des dossiers traités en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
- Procès-verbaux des séances des Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique,
- Délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique.
- Signature des diplômes et certificats,
- Proposition de désignation des jurys de baccalauréat,
- Notification des décisions de la commission d'exonération et de la commission FSDIE,
- Désignation des jurys d'examen (y compris jurys de thèse et de validation des acquis de l'expérience).

ARTICLE 2:

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie RAISIN, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique à l'effet de signer au nom du Président de l'Université, les :

- Notifications d'acceptation ou de refus d'inscription,
- Réponses au recours gracieux ou hiérarchiques en matière d'acceptation ou de refus d'inscription.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie RAISIN, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique, pour l'exercice des attributions d'ordonnateur principal confiées au Président de l'Université Nice Sophia Antipolis par la loi et les règlements en vigueur portant sur les :

- Services opérationnels du centre de responsabilité budgétaire « Vie Universitaire » (993) à l'exception du Service opérationnel 993C032 (culture sciences)
- Service opérationnel 990C051 (DEVE Services centraux)
- Services opérationnels du SUMPPS (tous les services opérationnels commençant par 946)
- Services opérationnels du SUAPS (tous les services opérationnels commençant par 947)

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à Mme Sophie RAISIN, vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique aux fins de signer au nom du président de l'université Nice Sophia Antipolis, les actes, décisions ou documents et notamment les contrats et bons de commandes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics de l'université Nice Sophia Antipolis exclusivement et conformément aux mentions portées au document ci-annexé.

ARTICLE 4 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.
Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

ARTICLE 6 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Nice, le 29 juin 2017

Président de l'Université Nice Sophia Antipolis,

Emmanuel TRIC

COPIES :

- M. le Recteur, Chancelier des universités
- M. le Directeur Général des Services
- M. l'Agent Comptable de l'Université
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- M. le Directeur de la DEVE
- Intéressée

*Délégations de signature pour les marchés, accords-cadres et marchés subséquents
aux Vice-présidents des conseils centraux*

Types de pièces
Pour la Préparation
Ouverture d'opération
Pour la Passation
Registres de dépôt / Ouverture des plis
Demandes de complément des pièces de candidatures
Demandes de précisions lors de l'étude des offres
PV d'admission des candidatures
Mise en place de négociation, si prévue dans le règlement de consultation
Demandes de pièces de candidature lorsqu'une candidat est pressenti
Lettres aux candidats évincés (candidatures - offres)
Décision d'attribution et signature des marchés et des marchés subséquents aux accords-cadres
Pour l'exécution et le suivi
Déclarations de sous-traitance
Avenants
Mises au point
Décomptes de pénalités
Lettres de réclamation, de mauvaise exécution, de mise en demeure
PV de réception, d'ajournement, d'admission
Décomptes définitifs
Décision de résiliation
Certificat de cessibilité de créance
Demande de statistiques ou d'information